

INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Raymond Borgeat, Marie-Paul Bender (suppl.) et Tarcis Ançay (suppl.)
Objet Le Valais hôte des JO 2026: Pour des jeux à facture humaine
Date 14.11.2017
Numéro 4.0276

Actualité de l'événement

La problématique de la candidature de Sion pour les JO de 2026 constitue désormais une thématique quasi quotidienne des médias.

Imprévisibilité

Il est difficilement concevable de garantir que Sion 2026 n'occasionnera aucun déficit. Contre toutes attentes pour l'instant, le Conseil d'Etat ne s'est pas déterminé par rapport à cette éventualité !

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

En ne se positionnant pas clairement au sujet d'un éventuel déficit, le Conseil d'Etat donne des arguments aux opposants à la candidature. Ces derniers ne peuvent qu'affirmer que le Conseil d'Etat entre déjà dans le jeu trouble du CIO. Si le Conseil d'Etat veut convaincre les Valaisannes et les Valaisans, il doit faire preuve de transparence et d'anticipation.

Malgré toute la bonne volonté du monde, il n'est pas possible de garantir a priori que les JO ne boucleront pas par un déficit, tant au point de vue organisation qu'au point de vue infrastructures.

Nous avons lu: «Le Comité international olympique (CIO) accepte la garantie de déficit limitée (827 millions) proposée par la Confédération pour la candidature de Sion aux JO d'hiver 2026.

En cas de perte, ce sont les signataires du contrat de ville-hôte qui passeraient à la caisse.»

Dès lors, le Conseil d'Etat doit répondre de manière explicite à la question suivante: «Qui financera cet éventuel déficit?»

Conclusion

Nous avons clairement compris qu'une association assumera cette responsabilité. Par contre, sa composition n'est pas si limpide:

- Comprend-elle la Confédération, l'Etat du Valais, la ville de Sion, d'autres villes sites?
- Des négociations ont-elles été ouvertes pour que le CIO soit également un partenaire en cas de déficit?

Lorsque les constituants de l'association seront identifiés, nous pourrons nous interroger sur la clé de répartition des risques. Cet élément est nécessaire pour que les Valaisannes et les Valaisans puissent évaluer la prise de risque, donc se déterminer pour ou contre les jeux.